

# Accueil Périscolaire

**Guide des usagers**



# Sommaire

- 1** *Formalités*
- 2** *Les horaires*
- 3** *Accueils périscolaires du matin et du soir*
- 4** *Pause méridienne*
- 5** *Facturation*
- 6** *Tarifs*
- 7** *Contacts*
- 8** *Adresses utiles*



## Fiche sanitaire

Disponible sur le site Internet de la Commune, à l'accueil de la Mairie ou au service enfance-jeunesse, la fiche sanitaire est à compléter et à nous remettre avant chaque rentrée scolaire.

---

## Quotient Familial Municipal

Le Quotient Familial est calculé à **chaque début d'année civile** ou lors de la première rentrée scolaire de l'enfant en fonction des ressources du foyer de l'année n-2 et des allocations familiales mensuelles . Il sert de référence au tarif appliqué pour votre foyer. Il faudra transmettre au service enfance-jeunesse les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (obligatoire)
- Avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) de tous les membres du foyer
- À partir de 2 enfants à charge : dernière attestation de paiement CAF
- Si un seul enfant à charge : livret de famille.

Les familles n'ayant pas fourni les documents pour la mise à jour de leur QF se voient attribuer le tarif maximum (Tarif 5 - autres communes) dès la première facturation.



# Horaires



Les accueils périscolaires municipaux du matin et du soir et le restaurant scolaire accueillent tous les enfants de 2 à 12 ans scolarisés dans les écoles saint-gilloises Jacques Prévert (JP) et du Sacré Coeur (SC).

|                 | Accueil<br>périscolaire<br>du matin | École | Pause<br>Méridienne | École | Accueil<br>périscolaire<br>du soir |
|-----------------|-------------------------------------|-------|---------------------|-------|------------------------------------|
| <b>Lundi</b>    |                                     |       |                     |       |                                    |
| <b>Mardi</b>    | 7:30                                | 8:20  | 12:00               | 13:50 | 16:30                              |
| <b>Jeudi</b>    | 8:20                                | 12:00 | 13:50               | 16:30 | 19:00                              |
| <b>Vendredi</b> |                                     |       |                     |       |                                    |

L'accueil de loisirs "L'île aux enfants" gère l'accueil des mercredis et des vacances scolaires. Les repas sont facturés au même titre que les jours scolaires, par la Mairie.

# Accueils périscolaires du matin et du soir

## Accueil périscolaire du matin

De 7h30 à 8h20 : accueil échelonné par les animateurs. Les enfants des deux écoles sont accueillis à la Cabane.

Entre 8h20 et 8h25, les maternels sont accompagnés par les ATSEM/ASEM dans les classes. Les élémentaires sont accompagnés dans les cours de l'école JP et de l'école SC.



**L'inscription de l'enfant se fait à son arrivée en scannant son badge.**

## Accueil périscolaire du soir

À 16h30, le goûter est servi aux enfants qui sont répartis dans différents lieux :

- TPS/PS/MS (JP) dans la cantine-garderie
- TPS/PS/MS (SC) dans le réfectoire
- GS au rez-de-chaussée de la Cabane
- CP/CE/CM à l'étage de la Cabane
- Les enfants inscrits aux « devoirs surveillés » au self.

Après la collation et un passage aux sanitaires, les enfants participent à des activités libres en attendant l'arrivée des parents. Lorsque la météo le permet, les enfants vont jouer à l'extérieur.

Les enfants d'élémentaire peuvent participer (sur inscription via le portail) aux de 16h50 à 17h30 dans le self.

À partir de 18h15, un seul lieu d'accueil : tous les enfants se regroupent à la Cabane jusqu'à 19h.



**L'inscription de l'enfant se fait sur réservation via le portail familles. En quittant l'accueil périscolaire du soir, le parent ou l'enfant scanne son badge pour enregistrer son horaire de départ.**



*L'accès à l'enceinte périscolaire se fait exclusivement par le portail Rue des Écoles, à côté de la Cabane. Celui-ci est équipé d'un système de visiocontrôle permettant l'identification des personnes. Merci de bien refermer le portail à chaque entrée et sortie.*

# La pause méridienne

## Le repas

- Les TPS/PS/MS (JP) dans la cantine de 12h à 12h40
- Les TPS/PS/MS (SC) dans le réfectoire de 12h à 12h40
- Les GS (JP) dans la cantine de 12h50 à 13h35
- Les GS (SC) dans le réfectoire de 12h50 à 13h35

Les repas sont servis à l'assiette par les ATSEM et les animateurs qui veillent à ce que chaque enfant goûte tous les aliments sans le forcer. En fonction de l'autonomie du groupe d'enfants, le service se fait parfois par les pairs et évolue au cours de l'année.

Pour les enfants d'élémentaire (du CP au CM2), les repas sont servis au self entre 12h et 13h30.

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant goûte tous les aliments sans le forcer. Avant de pouvoir débarrasser son plateau, l'enfant demande l'autorisation à un adulte.

Les menus sont équilibrés et les proportions adaptées aux âges des enfants.



**L'inscription de l'enfant se fait sur réservation via le portail familles.**

## Pause méridienne

Après leur repas, les TPS/PS sont accompagnés à la sieste.

Avant et/ou après le repas, les enfants sont répartis dans les cours des écoles et dans le square de la Cabane. En fonction de leurs envies, ils participent à des activités libres. Par temps de pluie, des salles sont accessibles : la Cabane, la BCD, le hall de l'école JP...



# Le repas



## 1 Menus

Les menus sont élaborés 1 mois à l'avance par l'équipe de restauration.

Au-delà du respect des normes nutritionnelles qui s'imposent à toutes les restaurations scolaires, la Commune de Saint-Gilles mène une réflexion permanente sur l'équilibre nutritionnel des repas en collaboration avec une diététicienne.

Les menus mensuels sont disponibles sur le site Internet de la Commune, sur le portail familles et sont affichés dans les écoles et les locaux périscolaires.

## 3 Réduire le gaspillage alimentaire

La Commune a pour objectif d'augmenter la part du bio et de produits locaux ainsi que de réduire le gaspillage alimentaire. Pour cela, les modes de service ont évolué : service au choix entre deux portions en fonction de l'appétit et resserte possible en fonction des menus Tri sélectif en fin de repas par l'enfant.

## 2 Loi Egalim

La loi EGAlim comporte 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'information des convives.

## 4 Les denrées alimentaires

Toutes les viandes bovines sont d'origine française (appellation VBF). La volaille et la viande de porc bénéficient des labels "Nouvelle Agriculture" ou "Bleu Blanc Cœur", le poisson "MSC Pêche durable". Plus de 25 % des denrées servies sont des produits d'origine biologique et le restaurant scolaire est engagé dans la charte EGAlim : les menus favorisent la présence de produits frais directement travaillés en cuisine. Les commandes des denrées sont effectuées dans des courts délais.

# Facturation

Le temps d'accueil périscolaire est facturé en fonction du temps de présence de l'enfant (à la minute). Les factures sont établies pour l'ensemble des services périscolaires à mois échu. Elles sont consultables sur le Portail Familles.

Les moyens de régler ces factures sont les suivants :

- Par prélèvement automatique SEPA (fournir un RIB)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public, à envoyer à la Trésorerie Publique de Guichen
- Par virement au Trésor Public de Guichen en précisant « St-Gilles » dans l'intitulé
- En ligne via votre compte du Portail familles.

## Retards de paiement et suspension d'accès aux services

En cas de factures impayées malgré les relances effectuées par le SGC de Guichen, la Commune se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès de l'enfant aux services du restaurant scolaire et/ou du périscolaire, à titre conservatoire, et après information préalable de la famille.

## Pénalités

Repas **non** réservés sur le Portail Familles **+1 €**

Badge perdu **+5 €**

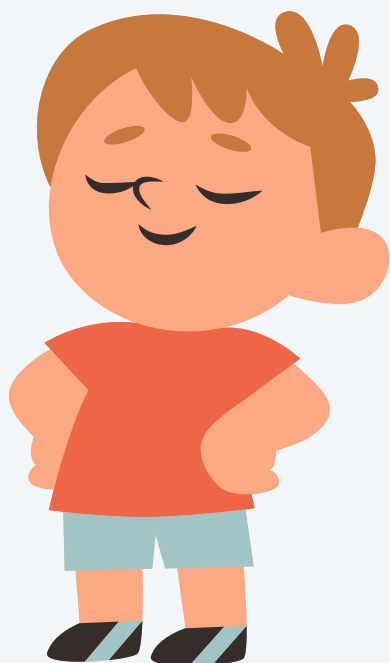
Présence au périscolaire du soir **sans** réservation avant 8h30 **+0.50 €**

Retard après 19h (par tranche de 15 mn ; tout 1/4 d'heure entamé est dû) **+ 5 €**

“

*Toutes les réservations et annulations doivent être effectuées depuis le Portail Familles à 8h30 le jour même, dernier délai, sous peine d'application de pénalités.*

”



|                |                     |
|----------------|---------------------|
| <b>Tarif 1</b> | De 0 € à 449.99 €   |
| <b>Tarif 2</b> | De 450 € à 574.99 € |
| <b>Tarif 3</b> | De 575 € à 699.99 € |
| <b>Tarif 4</b> | De 700 € à 999.99 € |
| <b>Tarif 5</b> | ≤ 1000 €            |

## Restaurant scolaire tarifs du repas

|                                                          | <b>Saint-Gilles</b> | <b>Autres communes</b> |
|----------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Tarif 1</b><br>Dispositif de l'État : Cantine à 1 €   | 1 €                 | 1 €                    |
| <b>Tarif 2</b>                                           | 3.08 €              | 4.62 €                 |
| <b>Tarif 3</b>                                           | 3.88 €              | 5.43 €                 |
| <b>Tarif 4</b>                                           | 4.67 €              | 6.21 €                 |
| <b>Tarif 5</b>                                           | 4.85 €              | 6.40 €                 |
| <b>Panier repas</b> (en cas d'allergie constatée et PAI) | 1/2 tarif           |                        |
| Repas non-réservé                                        | +1 €                |                        |

Tout repas inscrit/réservé sera facturé sauf justificatif (certificat médical) ou annulation avant 8h30 le jour même.

# Accueil périscolaire matin et soir

## Tarifs horaires et goûter

|                           |                              | Saint-Gilles     |                   | Autres communes  |                   |
|---------------------------|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|                           |                              | Tarif<br>horaire | Prix du<br>goûter | Tarif<br>horaire | Prix du<br>goûter |
| Tarif 1                   | 1er enfant<br>présent        | 1.55 €           | 0.52 €            | 2.05 €           | 0.77 €            |
|                           | Par enfant<br>supplémentaire | 0.92 €           | 0.32 €            | 1.43 €           | 0.58 €            |
| Tarif 2                   | 1er enfant<br>présent        | 1.67 €           | 0.55 €            | 2.18 €           | 0.80 €            |
|                           | Par enfant<br>supplémentaire | 1.00 €           | 0.33 €            | 1.51 €           | 0.59 €            |
| Tarif 3                   | 1er enfant<br>présent        | 1.80 €           | 0.59 €            | 2.32 €           | 0.84 €            |
|                           | Par enfant<br>supplémentaire | 1.08 €           | 0.36 €            | 1.60 €           | 0.62 €            |
| Tarif 4                   | 1er enfant<br>présent        | 1.94 €           | 0.62 €            | 2.45 €           | 0.88 €            |
|                           | Par enfant<br>supplémentaire | 1.16 €           | 0.38 €            | 1.68 €           | 0.64 €            |
| Tarif 5                   | 1er enfant<br>présent        | 2.10 €           | 0.69 €            | 2.62 €           | 0.95 €            |
|                           | Par enfant<br>supplémentaire | 1.27 €           | 0.42 €            | 1.78 €           | 0.68 €            |
| Absence sans justificatif |                              | 1 €              |                   |                  |                   |

L'accueil périscolaire fonctionne avec la participation financière de la CAF

# Contacts

L'ensemble des réservations s'effectue sur votre compte du Portail Familles. Pour sa création, l'ensemble des documents d'inscription doit être transmis au service Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires.

En cas d'absence à justifier, merci de transmettre un certificat médical au service enfance ou périscolaire.

| Description                                                                                             | Téléphone                                                                                        | Email                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gwenn LE GOFF-COULLIER<br><small>RESPONSABLE DU SERVICE<br/>ENFANCE-JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES</small> | 06 28 46 35 88<br>02 99 64 69 03                                                                 | <a href="mailto:animation@saint-gilles35.fr">animation@saint-gilles35.fr</a>               |
| Laora CANTO - Marion COUAPEL<br><small>RÉFÉRENTES PÉRISCOLAIRES</small>                                 | 06 14 47 20 48  | <a href="mailto:periscolaire@saint-gilles35.fr">periscolaire@saint-gilles35.fr</a>         |
| MAIRIE<br><small>ACCUEIL</small>                                                                        | 02 99 64 63 27                                                                                   | <a href="mailto:infocom@saint-gilles35.fr">infocom@saint-gilles35.fr</a>                   |
| ACCUEIL DE LOISIRS<br>L'île aux enfants<br><small>MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES</small>               | 02 99 64 60 85                                                                                   | <a href="mailto:ileauxenfants35590@gmail.com">ileauxenfants35590@gmail.com</a>             |
| École maternelle Jacques Prévert<br><small>ANNE FROGIN, DIRECTRICE</small>                              | 02 99 64 64 65                                                                                   | <a href="mailto:ecole.0351900a@ac-rennes.fr">ecole.0351900a@ac-rennes.fr</a>               |
| École élémentaire Jacques Prévert<br><small>THIERRY NICOLAS, DIRECTEUR</small>                          | 02 99 64 65 37                                                                                   | <a href="mailto:ecole.0350479f@ac-rennes.fr">ecole.0350479f@ac-rennes.fr</a>               |
| École du Sacré Coeur<br><small>VALÉRIE DOLIVET, DIRECTRICE</small>                                      | 02 99 64 65 43                                                                                   | <a href="mailto:ecolesacrecoeur.stgilles@orange.fr">ecolesacrecoeur.stgilles@orange.fr</a> |



## **Adresses utiles**

### **Service périscolaire**

La Cabane  
Rue des Écoles  
35590 Saint-Gilles

### **Pôle enfance**

Rue du Pont aux Moines  
35590 Saint-Gilles

### **Restaurant scolaire**

4, Rue de la Prouverie  
35590 Saint-Gilles

### **Service enfance-jeunesse-affaires scolaires**

La Grange  
2, Rue de la Prouverie  
35590 Saint-Gilles